apprécié ces difficultés comme ils auraient dû le faire, si, de leur côté, ils n'offrent rien pour y remédier. Je ne puis, en réalité, faire autrement que de désapprouver leur conduite. (Ecoutes!) Je vais parler maintenant, M. l'ORATEUR, d'une opposition qui est faite à ce projet, et qui a été fortement exprimée par une certaine partie de la minolité protestante du Bas-Canada. Dans mes relations personnelles avec plusieurs personnes appartenant à cette partie de la société, j'ai pu savoir qu'elles éprouvaient une forte aversion pour ce projet, parce que par lui elles vont se trouver à la merci des Franco-Canadiens. A cet égard, et bien que les circonstances exigent que nous nous parlions franchement et ouvertement, jo veux assurer mes hon. amis du Bas-Canada quo ce n'est et que co ne sera que sous l'impression d'un Bentiment d'amitié pour eux que je parlerai. Je suis contraint de dire ici qu'il n'est aucune partie du projet sur laquelle j'éprouve autant de doute que celle qui concerne l'enseignement et les intérêts politiques des Protestants du Bas-Canada. On a dit que les Franco-Canadiens avaient toujours fait Preuve de tolérance et de générosité envers leurs concitoyens protestants. J'ai entendu dire que toujours ils avaient montré le même esprit de justice en favorisant du mieux qu'ils le pouvaient les écoles de la minorité Protestante; mais, d'un autre côté, des personnes qui ont porté beaucoup d'attention à ce sujet, ont aussi dit qu'autrefois, bien que l'hostilité ne fut pas flagrante, l'éducation de la minorité protestante avait éprouvé en sous-main de très sérieux obstacles. Cela m'a été dit par des hommes qui ont pris un intéret particulier dans cette affaire, et qui, J'en suis convaincu, n'eussent pas fait cette assertion s'ils ne l'avaient cru fondée. Pour ma part, je pense que la minorité protestante a raison d'entretenir cette crainte, et voici Pourquoi : la majorité du Bas-Canada, nous le savons, est catholique romaine, et reçuit ses inspirations du chef de l'église romaine; elle est guidée par des principes qui sont posés et promulgués publiquement de temps à autre par le chef de cette église romaine. Ses choses stant ainsi, je ne crois donc pas que mes concitoyens de cette religion, auxquels je veux parler franchement, mais avec courtoisie, aient lieu de s'étonner de ces soupçons et craintes de leurs frères protestants. Ils ne doivent pas s'en étonner, parce que, naturellement, ils savent quels sont les principes de la hiérarchie catholique romaine.

L'HON. M. ALLEYN—Que sont-ils? COL. HAULTAIN—Ils ne sont pas tolérants. (Murmures de désapprobation dans plusieurs parties de la chambre.)

L'Hon. M. ALLEYN—Les presbytériens sont-ils plus tolérants? L'hon. monsieur a avancé que les principes de la hiérarchie catholique romaine n'étaient pas tolérants, voudrait-il nous dire s'il entend par là qu'ils ne le sont pas pour la liberté civile ou seulement pour la liberté religieuse? Nous tenons à savoir au juste ce que l'hon. monsieur veut dire.

Col. HAULTAIN—Etre bien compris, c'est précisément ce que je désire. La liberté civile et religieuse sont tellement liées l'une à l'autre que nous ne pouvons pas les séparer.

L'HON. M. ALLEYN—Vous croyez donc ses principes intolérants pour les deux? M. ROBITAILLE—Ces questions-là ne

M. ROBITAILLE—Ces questions-là ne sont pas de mise ici.

Col. HAULTAIN—Je crois qu'il suffit de consulter la dernière lettre encyclique de Rome pour trouver une réponse plausible à la question que vient de me faire l'hon. député de Québec. Je vois dans cette lettre, qui porte ce cachet de gravité et d'autorité qui est particulier à tout message du chef de l'église catholique romaine, je vois, dis-je, entre autres choses, que l'on condamne comme une erreur ce qui suit: " ceux qui émigrent dans les pays catholiques devraient jouir de la liberté des cultes." (Ecoutez! écoutez!) Personne plus que moi n'est disposé à éloigner de cette enceinte toute discussion ou animosité religieuse; mais quand nous avons à délibérer sur un projet de la plus grande importance, dans lequel se trouvent en jeu les divers intérêts de la société, je crois qu'alors il est permis à tout homme de dire franchement sa pensée. (Ecoutez! écoutez!) J'ai dit que la minorité protestante du Bas-Canada ne cesserait de craindre que du moment où complète justice lui serait faite, et cela parce qu'elle connaît l'immense pouvoir que la hiérarchie papiste exerce en Bas-Canada. Elle sait jusqu'à quel point toute chose se fait selon les vues de cette puissance, qui reçoit ses inspirations de Rome, et, depuis les cinq dernières semaines, nous avons pu voir quel était le caractère de cette inspiration. (Nouveaux murmures désapprobateurs.) Lorsque vient du pape, du chef de l'église catholique romaine, une lettre revêtue de toute l'autorité que les Franco-Canadiens reconnaissent à ce pontife, et lorsque nous voyons déclarer ici